Zeitschrift: The Swiss observer: the journal of the Federation of Swiss Societies in

the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1954)

Heft: 1230

Artikel: Secrétariat des Suisses à l'étranger

Autor: Briod, A. / Christ, H.R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-690753

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER DE LA NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE.

Berne, le 2 juin 1954.

Aux Sociétés suisses et groupes NSH à l'étranger. Aux légations et consulats de Suisse, pour prendre connaissance.

Chers compatriotes,

I. — Les Journées des Suisses de l'étranger auront lieu cette année les 27, 28 et 29 août à Genève. Chaque société suisse à l'étranger voudra bien nous désigner sans tarder son ou ses délégués officiels qui seuls auront le droit de prendre la parole en son nom au cours des débats. Mais tout Suisse de l'étranger, membre ou non d'une société suisse, peut prendre part à nos assises. Nous aimerions pouvoir compter à nouveau, cette année, sur une nombreuse participation de Suisses d'outre-mer. C'est pourquoi nous prions les groupes NSH et sociétés suisses de nous communiquer l'adresse de ceux de leurs membres qui se trouveraient en Europe à la fin d'août et de les inviter à se mettre en rapport avec nous.

Toutes les questions que vous aimeriez voir figurer à l'ordre du jour devraient nous être annoncées d'ici au 30 juin au plus tard.

Il ne nous est malheureusement pas possible de vous donner maintenant déjà le programme détaillé de notre congrès. Il se déroulera dans les grandes lignes comme les années précédentes: Le vendredi, après la séance de la Commission des Suisses à l'étranger, une première réunion aura lieu, où seront discutés surtout les problèmes intéressant les Suisses de Grande-Bretagne et d'outre-mer. Le samedi matin sera réservé aux délibérations des délégués des sociétés suisses d'Europe, qui se dérouleront parallèlement en allemand, en français et en italien, alors que la séance plénière de l'après-midi, consacrée aux problèmes touchant l'ensemble de la Suisse à l'étranger, réunira tous les délégués.

C'est M. Rubattel, président de la Confédération, qui nous fera l'honneur de représenter le Conseil fédéral à nos assises. La soirée familière, organisée par nos amis genevois, sera placée sous le signe de Jaques-Dalcroze.

Le dimanche, l'occasion sera donnée aux participants de visiter les bâtiments de l'ONU et le siège du Comité international de la Croix-Rouge. Après une promenade le long des rives du lac et un déjeuner en commun dans l'un des plus beaux parcs de Genève, une excursion en bateau spécial sur le Léman permettra aux délégués de prendre à nouveau des contacts utiles.

Nous espérons être en mesure de vous remettre, vers la fin de juin, le programme détaillé de notre congrès, ainsi qu'une formule d'adhésion. Mais tous ceux qui voudront bien nous faire parvenir dès maintenant leur inscription provisoire faciliteront notre travail d'organisation.

II. — Camp de vacances pour jeunes Suisses de l'étranger. Notre Secrétariat organise à nouveau cette année, avec l'appui de l'Office central fédéral chargé des questions relatives aux Suisses de l'étranger et de la Fondation "Secours aux Suisses", un camp de vacances ouvert à tous les jeunes Suisses", un camp

rieur âgés de 16 à 24 ans. Il aura lieu du 1er au 21 août selon le programme suivant: première semaine, camp fixe, au Village Pestalozzi à Trogen pour les filles, et non loin de là, à Wald, pour les garçons; deuxième et troisième semaines, camps itinérants dans la Suisse centrale. La finance de participation est fixée à Fr. 100.—. Dans des cas exceptionnels et sur demande dûment motivée, visée par le consulat de Suisse, cette finance peut être réduite. Les jeunes qui s'intéressent à notre camp sont priés de s'annoncer (en indiquant leur âge) au Secrétariat des Suisses à l'étranger, Wallgasse 2, à Berne, et en précisant s'ils ont déjà participé à des camps organisés par notre Secrétariat et dans quelle mesure ils sont entraînés à la marche.

III. — Rapport annuel 1953. Le rapport annuel sur l'activité de notre Secrétariat en 1953 est actuellement sous presse. Il vous sera expédié à la fin de juin, à raison d'un exemplaire par société. Que celles qui désirent en recevoir davantage nous le fassent savoir.

IV. — Votation fédérale. Le 20 juin prochain, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'arrêté fédéral concernant une aide extraordinaire aux Suisses de l'étranger victimes de la guerre. La Nouvelle Société Helvétique a décidé de prendre position en faveur de cet arrêté. Elle désire voir en effet se poursuivre et se renforcer une aide qui sera d'autant plus large et efficace qu'elle ne dépendra plus que de la Confédération. Précisions que les sociétés suisses et groupes N.S.H. à l'étranger ne sont nullement liés par la prise de position de la N.S.H. à l'intérieur.

Nous vous prions de croire, chers compatriotes, à nos sentiments sincèrement dévoués.

Secrétariat des suisses à l'Etranger : A. Briod, H.-R. Christ.

